

LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

A qui s'adresse cette formation ?

Aux jeunes conducteurs :

On constate aujourd'hui que les jeunes conducteurs représentent une part trop importante des accidents mortels sur nos routes.

Pour tenter de les sensibiliser aux nombreux dangers de la route l'Etat a mis en place une formation appelée « Rendez-vous post-permis ».

Suivre cette formation permet au conducteur novice de diminuer sa période probatoire de 3 à 2 ans si celui-ci n'a commis aucune infraction durant cette période. Elle pourrait donner lieu à des réductions de cotisation d'assurance.

Aux conducteurs expérimentés :

Un automobiliste confirmé depuis des années rencontre souvent les mêmes situations de conduite (trajets quotidiens notamment pour se rendre sur son lieu de travail, à ses loisirs.... De fait il enregistre un certain type de schémas mentaux répétitifs. Cette formation a pour objectif de faire prendre conscience à ce type de conducteur qu'une situation inhabituelle sur un trajet habituel peut se produire et bouleverser ses schémas, le mettre en difficulté et créer un accident.

Modalités

Elle doit être réalisée entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis.

Pour un conducteur ayant suivi une formation traditionnelle, elle permet de réduire la période probatoire de 3 ans à 2 ans.

Pour un conducteur ayant suivi une formation en conduite accompagnée, elle permet de réduire la période probatoire de 2 ans à 1 an et demi.

Les inscriptions se font sur demande au bureau sous réserve que la formation ait un nombre d'inscrits suffisant.

Le programme de la formation (7h)

Les contenus sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation

- 1- Présentation de l'ensemble des stagiaires et du formateur.
- 2- Evaluation de conduite du stagiaire en listant ses erreurs comportementales et/ou liées à la réglementation. 3 stagiaires par véhicule.
- 3- Accidentologie (accident les plus fréquents) + étude d'un cas d'accident.
- 4- Dangers et effets de la vitesse.
- 5- Effets et dangers de l'alcool.
- 6- Eco conduite, une partie théorique et une partie en véhicule si possible.
- 7- Série de code ou questions de code sur la réglementation.